



Communiqué de presse du jeudi 14 septembre 2023 de France Nature Environnement Île-de-France et du Collectif pour le Triangle de Gonesse

Le Collectif pour le Triangle de Gonesse et ses alliés font appel de la décision du Tribunal Administratif de Cergy de rejet de leur demande d'abrogation de la ZAC du Triangle de Gonesse et sa Déclaration d'Utilité Publique.

Le TA de Cergy a rendu le 28 juillet 2023 une décision de rejet suite au recours porté par le CPTG et d'autres associations contre le refus par le préfet du Val d'Oise d'abroger les documents d'urbanisme autorisant la ZAC du Triangle de Gonesse et sa déclaration d'utilité publique suite à l'abandon du projet de méga centre commercial et de loisirs Europacity en 2019.

La cour a estimé que "Si le projet dit EuropaCity, susceptible de créer entre 10 000 et 11 000 emplois, a été abandonné à la suite d'une décision annoncée par la ministre de la transition écologique et solidaire, le 7 novembre 2019, dans le cadre du troisième conseil de défense écologique, il ressort des pièces du dossier que les autres aménagements de la zone demeurent prévus. D'une part, la création d'un quartier d'affaires international est susceptible de créer un total de 40 000 emplois en accueillant des sièges d'entreprises et des sociétés utilisatrices des transports aériens mais aussi un secteur dédié aux activités permettant de développer l'économie locale par l'implantation de PME-PMI et d'hôtels, des équipements d'enseignement et de formation, des équipements sportifs et culturels, des commerces et des services." Elle a ainsi rejeté le recours et maintenu un projet aujourd'hui obsolète contre toute évidence.

Vous avez dit obsolète ? Oui, car qui veut encore d'une zone de 800 000 m² de bureau, l'équivalent du quart de la Défense, alors qu'il n'y a aucune demande et une offre pléthorique de 4 millions de m² de bureaux vides dans la région Île de France selon l'institut Paris Région ?

Obsolète car au lieu de sacrifier les terres agricoles, l'heure n'est-elle pas à la recherche d'un minimum d'autonomie alimentaire ? Rappelons que les terres agricoles menacées du Triangle de Gonesse sont parmi les plus productives d'Europe et cela sans le moindre arrosage !

Enfin, le Gouvernement justifie son acharnement à urbaniser en projetant la construction d'une cité scolaire avec internat alors que ces terres sont interdites au logement à cause des nuisances sonores des avions. Peu lui importe que ces nuisances réduisent l'espérance de vie en bonne santé des habitants autour des aéroports de deux ans et demi par rapport au reste des franciliens (selon Bruit Paris). Les collégiens et lycéens n'auront qu'à se boucher les oreilles !

Le CPTG et son avocat, Maître Ambroselli sont stupéfaits par les arguments de la cour qui ignorent sciemment le discours du premier ministre Jean Castex du 7 mai 2021 annonçant une zone d'urbanisation réduite à 110 hectares, principalement tournée vers des activités agricoles, dans le cadre d'un nouveau projet nommé AGORALIM.

Maître Ambroselli rappelle que les déclarations des ministres ont le statut d'actes administratifs qui ne peuvent être ignorés par la justice administrative. Selon Bernard Loup, président du collectif, "La Cour et l'aménageur Grand Paris Aménagement semblent bloqués en 2018 alors que les circonstances ont radicalement changé. La justice a besoin de reconnaître la situation politique et administrative telle qu'elle est, et non pas telle qu'elle a été conçue sur un papier visiblement dépassé." C'est pourquoi le CPTG et ses alliés ont décidé de faire appel de cette décision incohérente.

PS: Le CPTG [appelle au soutien financier](#) pour payer les actions en justice.

Contacts presse

CPTG :	Bernard LOUP ouiauxterresdegonesse@gmail.com	06 76 90 11 62 ouiauxterresdegonesse.fr
FNE-IDF :	Maxime COLIN maxime.colin@fne-idf.fr	01 45 82 42 34 https://fne-idf.fr

Ce courriel a été envoyé par CPTG, 34 rue Gambetta, 95400 Villiers le Bel
